

ACCORD HABILLEMENT

Vêtements à points

Entre les soussignés

Eau du Grand Lyon - la Régie, domiciliée à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac, 69003 Lyon, représentée par M. Christophe Drozd, en qualité de Directeur,

d'une part,

Et,

Les organisations syndicales représentatives au sein de la Régie :

Le syndicat CFDT, représenté par Monsieur Brigliadori David.

Le syndicat CFE-CGC, représenté par M. Laffin Philippe.

d'autre part,

Ci-après ensemble « les Parties »,

Préambule

L'accord de substitution du 5 juillet 2022 prévoyant les modalités de transfert et création de droits des futurs salariés de la Régie constituée au 1^{er} janvier 2023 prévoyait en son Chapitre 1^{er} la négociation d'un accord à compter de 2023 portant sur la question de l'habillement.

Des négociations se sont engagées dans le prolongement de la NAO 2023 en application de cette obligation et inspirée d'un dispositif préexistant dans l'entité Eau du Grand Lyon (ex Véolia).

La mise en œuvre de cette négociation était destinée à valoriser une image homogène et esthétique de la Régie par la mise à disposition des salariés de la Régie d'un habillement de qualité, adapté aux métiers et en harmonie avec les couleurs de la Régie.

Les partenaires sociaux se sont ainsi entendus sur cette mise œuvre, dans les termes qui suivent.

Article 1 : Habillement et quota de points d'habillement

Tout salarié de la Régie en contrat à durée indéterminée (à l'issue de leur période d'essai si elle est concluante) ainsi que tout salarié en contrat à durée déterminée (C.D.D.) au-delà d'un an de présence continue au sein de l'entreprise bénéficiera de points d'habillement.

Chaque année, à la date anniversaire de son embauche, le salarié se voit attribuer le nombre de points fixé à l'annexe 1 du présent accord. Ces points sont proratisés en fonction du temps de présence dans l'entreprise (temps partiel).

Article 2 : Utilisation des points d'habillement

Les points d'habillement mentionnés à l'article 1 peuvent être cumulés dans la limites de 3 années consécutives, et se prescrivent (c'est-à-dire « sont perdus ») par 3 ans.

Les points d'habillement ouvrent le droit pour les salariés de choisir librement tout vêtement professionnel siglé se trouvant dans un catalogue spécialement prévu à cet effet (voir infra article 3).

Des catégories d'habillement sont définies pour ajuster une attribution de vêtements correspondantes aux activités exercées par les salariés et donc personnalisée en fonction de celles-ci. Ainsi à chaque type de poste correspond une catégorie d'habillement. Les catégories d'habillement et les postes correspondant à celles-ci sont prévues à l'annexe 1 du présent accord.

Article 3 : Catalogue

Un catalogue de vêtements sera sélectionné par la direction selon les principes de la commande publique statutaires à la Régie, et dans le respect des préconisations de l'URSSAF sur les vêtements professionnels (siglage discret au logo de la Régie).

Le catalogue proposé aux salariés comprendra des vêtements permettant de valoriser l'image de marque de l'entreprise et des équipes de travail en proposant au travers notamment de leur qualité et de caractéristiques permettant de répondre au mieux aux attentes des salariés.

Chaque vêtement proposé aura une valeur établie en points et chaque salarié pourra choisir autant de vêtements que le nombre de points dont il dispose le lui permet.

Sur le plan de la valorisation de référence, 1 point vaut 1 euros.

Article 4 : Modalités de distribution

Une note de service établie sous la responsabilité du service RH établira chaque année les modalités précises de distribution, dont les grandes lignes seront en tout état de cause les suivantes :

- Une centralisation des demandes des salariés avant une date de clôture (les salariés doivent être informés deux mois avant la date de clôture) à définir chaque année
- Une distribution par an

Article 5 : Suivi de l'accord

Une commission habilement de 4 membres désignés par le CSE en son sein sera par ailleurs chargée de veiller à la bonne application du présent accord et du suivi du catalogue.

Elle sera notamment consultée en amont des sélections de catalogue.

Par ailleurs, il sera transmis à cette commission un bilan annuel des reprenant l'évolution des attributions de vêtements et le budget consacré par catégories de vêtements, les niveaux de consommation des quotas de points.

Article 6 : Application, durée et entrée en vigueur de l'accord

Le présent accord entre en vigueur pour une durée indéterminée, et ses dispositions s'appliqueront rétroactivement au 1er janvier 2023

L'accord entrera en vigueur dès son dépôt auprès de la plateforme de télé procédure du Ministère du Travail " Télé Accords" selon les modalités définies par l'article D. 2231-7 du Code du travail.

Un exemplaire du présent accord sera transmis, en application des dispositions l'article L.2231-5, R.2262-2 du Code du travail à l'ensemble des organisations syndicales signataires et une copie sera adressée à l'ensemble des élus du CSE.

En application de l'article D.2231-2 du Code du travail, un exemplaire du présent accord sera également déposé auprès du Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Lyon.

Article 7 : Révision et dénonciation

Chaque partie signataire ou chacune de celles ayant adhéré ultérieurement, peut demander la révision du présent accord. La demande de révision peut porter sur tout ou partie des dispositions de l'accord.

Le présent accord peut être dénoncé, avec préavis minimum de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la partie à l'initiative de la dénonciation à l'autre partie avec dépôt de la copie

auprès de la plateforme de télé procédure du Ministère du Travail «Télé accord''' selon les modalités définies par l'article D. 2231-7 du Code du travail.

La dénonciation par une ou plusieurs organisations syndicales ne représentant pas la totalité des organisations syndicales signataires du présent accord n'a pas d'effet sur l'application de cet accord. Il est de convention expresse entre les parties que le présent accord constitue un tout indivisible et que la remise en cause de l'une des dispositions de l'accord entraîne la remise en cause de son économie générale et donc de l'ensemble de l'accord. Cette disposition a pour effet d'interdire la dénonciation partielle du présent accord.

Par partie, il convient d'entendre, d'une part l'ensemble des organisations syndicales signataires du présent accord et y ayant adhéré intégralement et sans réserve, et, d'autre part la Direction de la Régie.

Fait à Villeurbanne en 4 exemplaires,

Le

Pour la Régie,

Le directeur, Christophe DROZD.....

Pour la CFDT,

David BRIGLIADORI.....

Pour la CFE/ CGC,

Philippe LAFFIN.....

Accord vêtements à points

Annexe n°1

Les catégories d'habillement sont les suivantes :

- **Exploitation terrain** : elle concerne les collaborateurs travaillant sur les réseaux d'eau potable, sur les usines d'eau potable ou encore au sein des services de réalisation de travaux.

- **Activités Mixtes** : cette catégorie concerne les collaborateurs ayant des activités fréquentes sur le terrain mais également plus ponctuellement en bureau.

- **Interactions externes** : Cette catégorie concerne les collaborateurs ayant une activité justifiant une interaction régulière mais non fréquente avec l'extérieur.

- **Support** : Cette catégorie concerne enfin les métiers dit "de bureau"

Répartition des points et coûts

1 point = 1 euro.

Catégorie d'habillement	Nouveau barème EPGL
Exploitation terrain	140
Activité mixte : terrain et bureau	115
Interactions extérieures	70
Support	40

Barème de points/ Fonction

Services	Équipes	Emplois	Points
AGENCE COMPTABLE	Comptabilité	Assistant comptable	40
AGENCE COMPTABLE	Comptabilité	assistant comptable / SFACT	40
AGENCE COMPTABLE	Comptabilité	Assistant SFACT (facturation)	40
AGENCE COMPTABLE	Comptabilité	Gestionnaire comptable	40

AGENCE COMPTABLE	Comptabilité	Gestionnaire SFACT (facturation)	40
AGENCE COMPTABLE	Direction	Agent comptable	40
AGENCE COMPTABLE	Direction	Fondé de pouvoir	40
AGENCE COMPTABLE	Facturation	Assistant SFACT	40
AGENCE COMPTABLE	Facturation	Gestionnaire patrimoine (en lien avec les immo)	40
AGENCE COMPTABLE	Facturation	Gestionnaire SFACT (facturation)	40
AGENCE COMPTABLE	Recouvrement	Assistant recouvrement	40
AGENCE COMPTABLE	Recouvrement	Gestionnaire de recouvrement	40
AGENCE COMPTABLE	Recouvrement	RESPONSABLE UNITÉ RECOUVREMENT	40

COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	Commande publique et affaires juridiques	Assistant administratif	40
COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	Commande publique et affaires juridiques	Gestionnaire de marchés publics	40
COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	Commande publique et affaires juridiques	Juriste Généraliste	40
COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	Commande publique et affaires juridiques	Responsable d'unité Commande Publique	40
COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES	Direction	Responsable de la commande publique	40

COMMUNICATION	Communication	CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION DIGITALE	40
COMMUNICATION	Communication	GRAPHISTE - CHARGÉE DE COMMUNICATION VISUELLE	40
COMMUNICATION	Direction	Responsable communication	40

DIRECTION	DIRECTION	Assistant de Direction	40
DIRECTION	DIRECTION	Directeur	40
DIRECTION	DIRECTION	Directeur adjoint	40
DIRECTION	DIRECTION	Secrétaire générale	40

EAU POUR TOUS	Direction	Responsable Eau pour tous	40
EAU POUR TOUS	EAU POUR TOUS	Chargée de mission Eau pour tous	40

EXPLOITATION MAINTENANCE	A3I	Responsable Sécurité des Systèmes d'Information	70
EXPLOITATION MAINTENANCE	A3I	Responsable unité opérationnelle Maintenance	70
EXPLOITATION MAINTENANCE	A3I	Technicien Informatique industrielle	70
EXPLOITATION MAINTENANCE	A3I	Technicien Automatismes Informatique Industrielle	70

EXPLOITATION MAINTENANCE	A3I	Technicien en instrumentation	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Biodiversité et surveillance	Manager de Service Local Surveillance Biodiversité	115
EXPLOITATION MAINTENANCE	Biodiversité et surveillance	Technicien Garde du Champ Captant	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Biodiversité et surveillance	TECHNICIEN GARDE ENVIRONNEMENT	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Direction	Responsable de service (intérim)	40

EXPLOITATION MAINTENANCE	Electromécanique	Adjoint au responsable unité organisationnelle Maintenance	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Electromécanique	Responsable Unité Organisationnelle Maintenance	115
EXPLOITATION MAINTENANCE	Electromécanique	Technicien Électromécanique	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Electromécanique	Technicien Maintenance	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Patrimoine génie civil	Chef d'équipe	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Patrimoine génie civil	Opérateur Lavage de Réservoirs	140
EXPLOITATION MAINTENANCE	Patrimoine génie civil	Responsable Unité Organisationnelle Lavage de Réservoirs	115

EXPLOITATION RESEAUX	Centre	Manager du Service Local Réseaux Centre	115
EXPLOITATION RESEAUX	Centre	Technicien de suivi des grands travaux Métropole Infrastructure	140
EXPLOITATION RESEAUX	Centre	Technicien Réseau	140
EXPLOITATION RESEAUX	Direction	Technicien SIG	115
EXPLOITATION RESEAUX	Direction	Responsable de service	70
EXPLOITATION RESEAUX	Direction	TECHNICIENNE RÉSEAU ET INSTRUMENTATION	115
EXPLOITATION RESEAUX	Nord	Manager de Service local Réseaux	115
EXPLOITATION RESEAUX	Nord	Technicien Réseau	140
EXPLOITATION RESEAUX	Sud	Manager du Service Local Réseaux Sud	115
EXPLOITATION RESEAUX	Sud	Technicien de suivi des grands travaux Métropole Infrastructure	140
EXPLOITATION RESEAUX	Sud	Technicien Réseau	140

FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Approvisionnements	Assistant(e) approvisionnement	40
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Approvisionnements	Magasinier	70
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Approvisionnements	Responsable approvisionnement	40
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Approvisionnements	Technicien Achat Logistique	70
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Direction	Responsable Finances et Moyens GÉNÉRAUX	40
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Finances ordonnateur	ADJOINT RESPONSABLE FINANCES	40
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Finances ordonnateur	GESTIONNAIRE FINANCIER, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	40
FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Moyens GÉNÉRAUX	Responsable Unité Logistique	40

FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX	Moyens GÉNÉRAUX	Technicien Administratif Logistique	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Data	Data scientist	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Data	Développeur Web	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Data	Ingénieur Data	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Data	Responsable Unité Rapportage Data	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Direction	Responsable de service (intérim)	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Etudes, Méthodes et Projets	Chargé d'étude et de méthode ou technicien méthode et gestion patrimoniale	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Etudes, Méthodes et Projets	Chargé d'Etudes et de Projets	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Etudes, Méthodes et Projets	Ingénieur Etudes et Projets	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Etudes, Méthodes et Projets	Responsable Unité Etudes Méthodes et Projets	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine ouvrages	Chargé d'Etudes et de Projets	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine ouvrages	Responsable Patrimoine Ouvrage	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine ouvrages	Technicien Patrimoine Ouvrage	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Adjoint au Responsable d'Unité	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Chargé d'Etudes et de Projets Techniques	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Dessinateur	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Responsable d'unité INGÉNIERIE patrimoine réseaux	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Technicien Enquêteur	140
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Technicien Programmation et Politique Patrimoniale	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	Technicien SIG	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	INGÉNIERIE patrimoine réseaux	TECHNICIEN SIG	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Systemes d'information	Ingénieur Systemes, Réseaux et Sécurité	70
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Systemes d'information	Responsable Unité Informatique	40
INGÉNIERIE TECHNIQUE	Systemes d'information	Technicien Informatique	70

LEO	Direction	manager de service local leo	70
LEO	Direction	responsable equipe leo	115
LEO	LEO	technicien chercheur de fuites	140
LEO	LEO	Technicien études et projets	140
LEO	LEO	technicien etudes et projets techniques	140
LEO	LEO	technicien instrumentation mesures	140

MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	Direction	RESPONSABLE MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	40
MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	Management de la performance	CHARGÉE DE MISSION	40
MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	Management de la performance	CONSEILLER AMÉLIORATION CONTINUE	40
MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	Management de la performance	CONSEILLER PRÉVENTION SÉCURITÉ	115
MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE	Management de la performance	TECHNICIEN QSE	115

PILOTAGE ET COORDINATION	Centre de pilotage intégré	ORDONNANCEUR	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Coordination	AGENT ADMINISTRATIF	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Coordination	ASSISTANT TECHNICO ADM/RELAIS LOCAL GESTION	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Coordination	COORDINATRICE TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Coordination	TECHNICIENNE TECHNICO ADMINISTRATIVE	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Direction	CHARGÉE DE MISSION	40
PILOTAGE ET COORDINATION	Direction	Responsable PIVO	40

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Direction	Manager du service Production	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Poste de commande	Chef de poste	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Poste de commande	Chef de poste adjoint	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Poste de commande	Responsable Unité Opérationnelle Usines	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	PRÉSERVATION de la ressource	AGRONOME	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	PRÉSERVATION de la ressource	Animateur captage et agriculture	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	PRÉSERVATION de la ressource	Chef de projet ressources en eau potable	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	PRÉSERVATION de la ressource	ingénieur expert	70
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	PRÉSERVATION de la ressource	Responsable d'unité	40

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Qualité de l'eau	Référent technique qualité eau	140
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Qualité de l'eau	Responsable d'unité opérationnel qualité eau	115
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE ET PRODUCTION	Qualité de l'eau	Technicien qualité eau	140

PROJETS TRANSVERSES	PROJETS TRANSVERSES	CHEF DE PROJET SI SUPPORT	40
PROJETS TRANSVERSES	PROJETS TRANSVERSES	CHEF DE PROJET SI USAGERS	40
PROJETS TRANSVERSES	PROJETS TRANSVERSES	DIRECTEUR DE PROJETS TRANSVERSES	40

PROJETS TRANSVERSES	PROJETS TRANSVERSES	INGÉNIEUR PROJETS TECHNIQUES	40
RESSOURCES HUMAINES	Direction	Directeur des ressources humaines	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Chargée de recrutement	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Gestionnaire Formation	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Gestionnaire paie et administration du personnel	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Référente paie	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Responsable du contrôle de gestion sociale	40
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES	Responsable du développement RH	40
SERVICES AUX USAGERS	Centre de contact	Conseiller centre de contact usager	40
SERVICES AUX USAGERS	Centre de contact	Responsable d'équipe centre de contact usager	40
SERVICES AUX USAGERS	Centre de contact	RESPONSABLE DU CENTRE DE CONTACT	40
SERVICES AUX USAGERS	Direction	AUDITEUR CLIENTÈLE	115
SERVICES AUX USAGERS	Direction	Responsable usagers	70
SERVICES AUX USAGERS	Facturation	CHARGE DE CLIENTÈLE FACTURATION	40
SERVICES AUX USAGERS	Facturation	CHEF DE PROJETS TRANSVERSES- SERVICE USAGERS	40
SERVICES AUX USAGERS	Facturation	TECHNICIEN ADMINISTRATIF RÉSILIÉS QUI CONSOMMENT	40
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	AGENT TECHNIQUE DE CLIENTÈLE ENQUÊTEUR	140
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	CHARGÉ CLIENTÈLE AGENCE	70
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	CHARGÉ CLIENTÈLE GRAND COMPTE PROFESSIONNEL	70
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	CONSEILLER CLIENTÈLE CENTRE	70
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	COORDINATRICE GROS CONSOMMATEURS	70
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	RELEVEUR	140
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	RESPONSABLE CLIENTÈLE AGENCE	40
SERVICES AUX USAGERS	Gestion des Grands comptes	TECHNICIENNE CLIENTÈLE GESTION PATRIMONIALE	70
SERVICES AUX USAGERS	Interventions	Adjoint au responsable unité organisationnelle Intervention	115
SERVICES AUX USAGERS	Interventions	Responsable unité Organisationnelle Intervention	70
SERVICES AUX USAGERS	Interventions	Technicien Usager	140

SERVICES AUX USAGERS	Interventions techniques/télé-relève	Chargé de CLIENTÈLE	115
SERVICES AUX USAGERS	Interventions techniques/télé-relève	RESPONSABLE UNITÉ INTERV. TECH. / TELE-RELEVE	70
SERVICES AUX USAGERS	Interventions techniques/télé-relève	Enquêteur	115
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Part-dieu)	CHARGÉ CLIENTÈLE AGENCE	70
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Part-dieu)	CHARGE DE CLIENTÈLE RELATION CONSOMMATEURS	70
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Part-dieu)	CONSEILLER RELATIONS USAGERS	70
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Part-dieu)	RESPONSABLE UNITE RELATION CLIENTÈLE	70
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Rillieux)	CHARGÉ CLIENTÈLE	40
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Rillieux)	CHARGÉ CLIENTÈLE RELATION CONSOMMATEURS	40
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Rillieux)	CONSEILLER RELATIONS USAGERS	40
SERVICES AUX USAGERS	Relations usagers (Rillieux)	RESPONSABLE UNITE RELATION CLIENTÈLE	40

TRAVAUX	Conduite d'opérations	CHARGÉ DE PROJETS RÉSEAUX ET OUVRAGES	70
TRAVAUX	Direction	RESPONSABLE SERVICE RÉSEAUX ET TRAVAUX	70
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre ouvrages	Chargé d'Etudes et Projets	70
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre ouvrages	Responsable Unité Opérationnelle Réseaux et Travaux	70
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	ADJOINT AU RESPONSABLE D'UNITÉ MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX RESEAU	115
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	CHARGE D'ETUDES ET REALISATION TRAVAUX	115
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	CHARGE D'ETUDES ET REALISATIONS	115
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	CHARGÉ DE PROJETS ET RÉALISATION - TRAVAUX RÉSEAU	115
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	CHARGÉ DE PROJETS ET RÉALISATION EN MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉSEAU	115
TRAVAUX	Maîtrise d'oeuvre réseaux	RESPONSABLE D'UNITÉ MAÎTRISE D'OEUVRES TRAVAUX RÉSEAU	70
TRAVAUX	Travaux internalisés	ASSISTANT TECHNICO ADM/RELAIS LOCAL GESTION	40
TRAVAUX	Travaux internalisés	OPERATEUR TRAVAUX	140
TRAVAUX	Travaux internalisés	RESPONSABLE EQUIPE TRAVAUX INTERVENTIONS	115
TRAVAUX	Travaux internalisés	RESPONSABLE UNITÉ OPÉRATIONNELLE TRAVAUX INTE	70
TRAVAUX	Travaux neufs	Manager de Service Local Travaux Neufs	115
TRAVAUX	Travaux neufs	Technicien Travaux Neufs	115
TRAVAUX	TRAVAUX SRU	RESPONSABLE SRU	70
TRAVAUX	TRAVAUX SRU	TECHNICIEN TRAVAUX INDIVIDUALISATION	115

TRAVAUX	TRAVAUX SRU	TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE	40
---------	-------------	--	----